

**ADOPTÉZ
UN VÉLO**

2026

**PLAN
vélo**

**Grand
Villeneuvois**

**Dossier de demande d'aide
à l'achat d'un vélo**

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois souhaite promouvoir l'utilisation du vélo au quotidien en proposant une subvention à l'achat d'un vélo pour les habitants de son territoire.

Cette subvention concerne les vélos, neufs ou d'occasion, à acheter auprès des commerçants locaux partenaires de l'opération.

Vous habitez l'une des communes du Grand Villeneuvois et vous souhaitez bénéficier de l'aide à l'achat d'un vélo, neuf ou d'occasion ?

Voici la marche à suivre :

1 Déposez ou envoyez ce formulaire à...

Maison de la Mobilité
22 rue du collège
47300 Villeneuve-sur-Lot
Téléphone : 05 53 70 53 83

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de la dernière feuille d'imposition justifiant du revenu fiscal

2 Recevez votre chèque vélo

Montant de la subvention accordée :

• **Pour l'achat d'un vélo électrique**

200€ si votre revenu fiscal de référence par part est **inférieur ou égal à 16 300€.**

100€ si votre revenu fiscal de référence par part est **supérieur à 16 300€.**

• **Pour l'achat d'un vélo classique (musculaire)**

50€ si votre revenu fiscal de référence est **inférieur ou égal à 16 300€.**

3 Rendez-vous chez un commerçant partenaire pour acheter votre vélo

Le chèque vélo est cumulable avec les autres dispositifs pouvant exister et permet en particulier, pour les personnes éligibles, de pouvoir demander à bénéficier du bonus vélo attribué par l'État.

Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets jusqu'à épuisement des crédits alloués à l'opération.

Retrouvez la liste des entreprises partenaires et toutes les informations utiles sur le site de la CAGV : www.grand-villeneuvois.fr

FORMULAIRE À REMPLIR

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Email :

Demande l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo :

Classique (musculaire) À assistance électrique

Je certifie être majeur et être domicilié dans une des communes de l'agglomération.
Je m'engage à acquérir, auprès des revendeurs partenaires de l'Agglomération du Grand Villeneuvois, un vélo répondant aux caractéristiques suivantes :

- Cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)
- Répondant aux normes de sécurité et homologation en vigueur pour circuler sur la voie publique
- Équipé d'un éclairage, d'un porte bagage, de garde-boues, d'une sonnette et d'une béquille fixes (les VTT et vélos de courses n'ouvrent pas droit à la présente aide)
- Marqué et immatriculé auprès du Fichier national unique des cycles identifiés
- Vélos neufs ou d'occasion.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier ainsi que la sincérité des pièces jointes fournies.

J'atteste qu'aucun autre membre de mon foyer n'a bénéficié de cette même subvention cette année.

Je m'engage à ne pas revendre le vélo acquis à l'aide de cette subvention dans les deux ans suivant l'achat.

Fait à

le / /

Signature

(précédée de la mention
manuscrite «lu et approuvé»)

Cadre réservé à l'administration

Date de réception de la demande : / /

Traitement du dossier par :

Montant de la subvention accordée : Non éligible / 50€ / 100€ / 200€

Numéro de chèque vélo remis :

Date de remise ou d'envoi du chèque : / /



**À VÉLO,
ON A TOUTES
ET TOUS
À Y GAGNER !**

ENVIRONNEMENT

Qualité de l'air, nuisance,...
je choisis le vélo !

SANTÉ

Avec le vélo
je garde la forme !

ÉCONOMIE

Carburant, entretien,
assurance,... le vélo
c'est tout bénéf !

PRATIQUE

En ville ?
J'y vais plus vite à vélo
et je me gare facilement !

Pour le cadre de vie, la santé, le bien-être mais également le pouvoir d'achat de ses habitants, la Communauté d'Agglomération du Grand Villennois s'engage dans le développement des mobilités alternatives à la voiture.

Pour encourager l'usage du vélo dans les trajets du quotidien, le Grand Villennois lance une aide à l'achat d'un vélo : le chèque vélo utilisable chez les commerçants locaux partenaires de l'opération, destiné aux habitants de l'agglomération.

www.grand-villenneuvois.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

